



Fermeture exceptionelle cause de travaux dans le restaurant

Par **phatom**, le **19/01/2015** à **08:11**

Bonjour je suis en cdd de 35h mon employeur ferme le restaurant pour 4 jours cause de travaux du 2/02 au 05/02 inclus peut il faire un congé sans solde ou prendre sur mes congés payés sachant que mon contrat fini la fin du mois de février. Merci.

Par **P.M.**, le **19/01/2015** à **08:46**

Bonjour,

L'employeur peut vous proposer de prendre des congés payés par anticipation si le CDD a pris effet après le 1er juin 2014 mais vous pourriez à la limite refuser, si c'est le cas, ce serait une période d'[activité partielle](#)...

Par **Melinda1995**, le **06/06/2019** à **18:24**

Bonjour,

Le resto de chaîne où je bosse en CDI depuis 2 ans en 39h hebdo est super mal organisé. Ils n'ont pas payé les fournisseurs donc évidemment on n'a pas eu de livraison et donc on n'a pas de nourriture à proposer aux clients ! Pour le coup, ils ferment quelques jours.

Nous, salariés, allons-nous quand-même être payés durant cette fermeture imprévue ??? Ou bien déduiront-ils de notre salaire ces fameux jours non travaillé pour cause de fermeture faute de produits ??

Un collègue est en congés payés depuis plusieurs jours et devrait revenir à la fin du mois, cette fermeture ne le regarde donc pas, il percevra quand-même ces CP comme prévu ??